

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 658, 659, 660 et 661**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors des séances ordinaires du lundi 12 mars 2018 et du lundi 9 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 658 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Louiseville;*
- *Règlement numéro 659 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires, de délégation aux officiers municipaux et les modalités pré-autorisant le paiement des dépenses spécifiques ;*
- *Règlement numéro 660 amendant le règlement numéro 646 sur la tarification des services (2018) ;*
- *Règlement numéro 661 abrogeant le règlement numéro 650 sur le programme d'accès à la propriété résidentielle existante pour les familles.*

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 11^e jour du mois d'avril 2018, jour de leurs publications.

Donné à Louiseville,
Ce 11^e jour du mois d'avril 2018

Maude-Andrée Pelletier
Greffière